

8H20

On peut jouer un petit peu à la cuisine, aux légos, au château-fort, aux

On entre dans la classe, on dit au revoir à Maman et Papa et on dit bonjour à la maîtresse

On pose son étiquette prénom sur le tableau des présences pour dire qu'on est



L'école ce sont nos enfants qui en parlent le mieux

L'école c'est un cadre

L'école ouvre ses portes les lundis, mardis, jeudis et vendredis

- de 8h20 à 8h30
- de 11h30 à 11h40
- de 13h20 à 13h30 (ouverture possible pour la petite section à 14h 30)
- de 16h30 à 16h40
- de 17h30 à 18h30 (après le goûter récréatif)

Les règles de vie

L'école publique est une institution républicaine. C'est pourquoi dans le respect de chaque individu, elle est le lieu de l'apprentissage et de l'exercice de la citoyenneté. Droits et devoirs de chacun y sont définis dans le **règlement intérieur** de l'école. Le respect de chacun est garanti par la laïcité, l'écoute et la prise en compte de tous les problèmes. Les élèves sont protégés et progressent selon leurs aptitudes.

Le règlement intérieur de l'école est disponible sur le site des parents d'élèves.

Le conseil d'école

Il comprend le directeur de l'école, président du conseil, les enseignants de chaque classe, les représentants des parents d'élèves élus, un représentant du Maire d'Arrondissement, un du Maire de Paris et un du Rectorat. Peut faire acte de présence toute personne qui peut être utile au conseil. Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école; il est consulté sur les conditions de fonctionnement général, le projet d'école, la restauration, l'hygiène... Le conseil d'école est élu pour une année et se réunit une fois par trimestre. Le compte-rendu est distribué à tous les parents.

Les locaux

La particularité de l'école est de se situer sur deux emplacements : « le centre » et « l'annexe ». Les trois niveaux sont présents sur les deux sites (petite, moyenne et grande section). Chacun des bâtiments possède un réfectoire. A l'école du centre, nous partageons les locaux avec l'école élémentaire.

L'école c'est une sorte de maison où les maîtresses nous apprennent plein de choses. J. (Louis)

Je n'aime pas quand je joue tout seul dans la cour. (Amine)

Je n'aime pas quand dans la cour on fait la bagarre. (Anaïs)

J'aime bien la peinture parce que ça fait beau avec les dessins. (Yanis)

J'aime bien faire de la gym parce que c'est amusant. (Idriss)

J'aime bien apprendre à faire des nombres. (Hania)

J'aime bien quand la maîtresse nous raconte des histoires. (Sarah)

J'aime bien apprendre les lettres. (Hamza)

16H30

Il y a des enfants qui goûtent à l'école...



... et d'autres qui rentrent chez eux.



8H40

Et puis, la maîtresse dit: « on range » et on vient s'asseoir sur le banc.



La maîtresse fait l'appel. Il faut faire le silence. On dit qui est absent et on fait le calendrier.

Et puis, on fait un petit travail de lecture, d'écriture, de mathématiques ou en dessin.



L'école c'est aussi le péri-scolaire ...

Le centre de loisirs

Le centre de loisirs fonctionne chaque mercredi ainsi que sur toute la durée des vacances scolaires de 8h20 à 18h30. Il propose des activités variées dans le cadre d'un projet que la directrice du centre vous remettra. Ce sont des animateurs Ville de Paris qui assurent l'encadrement des enfants. Certains sont présents toute la semaine au moment de la cantine et du goûter permettant un lien permanent auprès des jeunes élèves.

Pour les mercredis, l'inscription se fait le jour même, sur place.

Le goûter récréatif

Il fonctionne tous les soirs de 16h30 à 18h30. Les portes ouvrent à partir de 17h30. Le goûter est organisé par la Mairie de Paris et fourni par la Caisse des écoles du 15ème. L'inscription se fait en début de mois avec paiement en avance tous les 2 ou 3 mois. Ce sont, là encore, les animateurs de la ville qui ont la responsabilité du bien être des enfants.

...et des activités culturelles et sportives

Les sorties scolaires

Les enseignants ont l'initiative des sorties qu'ils souhaitent organiser. Elles entrent dans le cadre du projet de classe ou d'école. Les familles en sont informées et les parents peuvent être sollicités pour aider à l'encadrement et à la surveillance des élèves. Pour cela l'assurance scolaire est obligatoire.

La coopérative scolaire

La coopérative sert à financer l'achat de matériels pour les travaux manuels et la motricité, à financer en partie les spectacles et les sorties. La participation à la coopérative est laissée à l'appréciation des familles et ne revêt aucun caractère obligatoire.

L'école c'est un enseignement

La structure pédagogique

Elle est fluctuante selon les années en fonction des effectifs et selon la proportion d'élèves en petite moyenne et grande section. Certaines classes peuvent être organisées en double niveau. Bien entendu, les pédagogies restent différenciées. Chacun reçoit l'enseignement dû à son niveau.

Le projet d'école

Chaque école présente des spécificités locales. Ses locaux, son insertion dans le quartier, le nombre de classes, les résultats des élèves constituent autant d'éléments particuliers. Le principe du projet d'école consiste à s'appuyer sur ces conditions spécifiques pour définir un cadre et des objectifs visant à optimiser les résultats des élèves. Le projet d'école définit tous les trois ans un cadre et des objectifs évaluables.

Le projet d'école en vigueur est à votre disposition sur le site des parents d'élèves.

Les aides personnalisées

Dans la classe, pendant le temps scolaire, l'enseignant s'efforce de faire réussir tous les élèves et de les aider dans les difficultés qu'ils rencontrent. Dans toutes les écoles maternelles et élémentaires, les enseignants consacreront deux heures, hors temps scolaire, à une aide personnalisée ou à des interventions en petits groupes auprès des élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages. Votre enfant, comme tous les enfants de la classe, pourra être concerné par cette nouvelle organisation à un moment donné de l'année. Cette aide apportée par l'école permettra à votre enfant de mieux progresser en fonction de ses besoins.

Les cycles scolaires

La scolarité primaire (maternelle et élémentaire) est organisée en trois cycles

Cycle 1 : cycle des apprentissages premiers : la maternelle.

Cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux : CP, CE1.

Cycle 3 : cycle des approfondissements : CE2, CM1, CM2.

Dans le cadre de programmes édictés par le Ministère de l'Education Nationale.

11H30

La matinée se termine je vais manger à la cantine...

...ou je rentre déjeuner à la maison.



La restauration scolaire

C'est la caisse des écoles qui a en charge la restauration des écoles de l'arrondissement. Elle a fait le choix d'offrir une cuisine faite sur place au contraire de beaucoup qui fonctionne en « chaîne froide ou chaude ». C'est une diététicienne qui décide des menus hebdomadaires (ils sont affichés à la porte de l'école et à l'intérieur, n'hésitez pas à lire à vos enfants ce qu'il vont manger). Ce sont des animateurs Ville de Paris qui s'occupent des enfants avec l'aide des agents de service. Il y a 2 services de cantine ; le premier à 11h30 regroupe les petites sections et des moyens, le second vers 12h15 permet de faire déjeuner les plus grands.

13H20

Nous faisons de la craie grasse, de la craie sèche, de la peinture, de

On met nos chaussons pour faire de la gymnastique: on fait de l'expression corporelle, des parcours, on joue avec des ballons, des cerceaux, des cordes, ...

Parfois, on fait la chorale avec les autres classes ou on monte dans la classe. Les petits, eux, font la sieste.



La sieste des petits

Les enfants de petite section sont conduits au dortoir peu après le déjeuner. Le personnel veille dans le calme à les amener à s'endormir. Des petits lits sont mis à disposition, les enfants peuvent évidemment prendre doudous et tétines si besoin est. Les enfants ne déjeunant pas à la cantine peuvent retourner à l'école entre 13h20 et 13h40 pour y faire la sieste ou à compter de 14h30 pour la reprise de l'enseignement collectif.

L'école ce sont ...

Le service médico-social

Votre enfant sera suivi tout au long de sa scolarité primaire par le service médico-social scolaire du département de Paris. Dans le cadre de ses missions de prévention, le médecin réalisera des bilans de santé systématiques, des examens à la demande, des dépistages sensoriels (vue et audition) et des dépistages des troubles du langage dès la maternelle. Il assurera le repérage précoce des problèmes dans les apprentissages. Le médecin et l'assistante sociale sont soumis au secret professionnel, ce qui vous garantit la confidentialité des échanges. N'hésitez pas à prendre contact avec eux.

La psychologue scolaire

C'est une ancienne enseignante qui a suivi un cursus universitaire de psychologie, elle dépend donc de l'éducation nationale. Elle intervient dans plusieurs écoles auprès d'élèves en difficulté, elle travaille en collaboration avec les enseignants avec qui elle fait régulièrement des synthèses. Elle peut observer un ou plusieurs élèves en classe et peut suivre un enfant en particulier avec l'accord de la famille. Elle reçoit également les parents qui souhaitent faire part de leurs difficultés. Elle est une personne référente auprès des enseignants qui n'hésitent pas à la solliciter si besoin est.

Les gardiens

Ils assurent la surveillance des entrées et des sorties aux heures fixées par le règlement intérieur.

... des acteurs qui entourent vos enfants

La communauté éducative

Associe l'ensemble des personnes qui ont en charge l'éducation des enfants; les parents en font partie. Pendant le temps scolaire ce sont les professeurs et le Directeur qui assurent l'enseignement assistés dans les tâches matérielles par des agents de service (ASEM).

Les parents d'élèves

En début d'année scolaire, ils élisent leurs représentants au conseil d'école. A l'école Félix Faure, 2 parents sont élus par classe: 1 titulaire et 1 suppléant. Ils ne sont pas affiliés aux associations nationales. Tous les parents peuvent contribuer à la qualité de la vie à l'école, que ce soit en siégeant au conseil ou en participant aux petits et grands événements de l'école.

La communication école/ parents :

Elle existe dans certaines classes à travers le cahier de liaison; elle peut être sous forme de courrier. Vous y trouverez des informations concernant la vie à l'école : fêtes, sorties... Il est indispensable d'en prendre connaissance et de réagir s'il y a lieu.

Les familles sont régulièrement informées du travail, et du comportement de leur enfant.

Il est très important que la fiche de renseignements qui vous est demandée soit bien à jour. Seules les personnes désignées sur la liste seront autorisées à prendre les enfants à la sortie de l'école.